



Projet Ramsar Éco-complexe de l'Étang de Berre

Note d'accompagnement



Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Nom du représentant légal de l'association

Gilles VIRICEL, Président de la délégation

Direction de l'association

Benjamin KABOUCHE, Directeur de la délégation

Magali GOLIARD, Directrice adjointe

Adresse du siège social

LPO PACA

Villa Saint Jules

6, avenue Jean Jaurès

83400 HYERES

Coordonnées téléphoniques

Tél. : 04.94.12.79.52

Fax. : 04.94.35.43.28

E-mail : paca@lpo.fr

Site : <http://paca.lpo.fr>

SIRET : 350 323 101 00062

Code APE : 9499Z

Suivi du projet

François GRIMAL, Référent régional zones humides • francois.grimal@laposte.net • 06.20.48.59.51

Benjamin KABOUCHE, Directeur • benjamin.kabouche@lpo.fr • 04.94.65.67.54

Aurélien JOHANET, Chargé de programmes Bouches-du-Rhône • aurelie.johanet@lpo.fr • 06.18.87.15.64

Date 28 janvier 2016

Mots-clés

Étang de Berre, Ramsar, zones humides, biodiversité, fédération d'acteurs

Photos de couverture

Lavoir des contagieux à Saint-Chamas, Grèbe à cou noir, Comptage Wetlands international des oiseaux d'eau © François GRIMAL

Sommaire

Préambule	5
L'implication de la LPO PACA sur l'Étang de Berre	6
L'Association Ramsar France	7
I LA CONVENTION DE RAMSAR.....	8
II PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE RAMSAR	9
III ELIGIBILITÉ DU COMPLEXE ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTANG DE BERRE.....	11
IV CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET SES USAGERS	15
V EN PERSPECTIVES	18
VI ANNEXES.....	22

Préambule

L'Étang de Berre est un des plus grands et plus anciens étangs salés d'Europe. Reliée à la mer par l'unique Canal de Caronte et entourée de collines rocheuses sur la majorité de ses berges, cette lagune fonctionne comme une véritable mer intérieure. Ces particularités expliquent la singularité des communautés faunistiques et floristiques de cet écosystème. Site-étape majeur pour des milliers d'oiseaux d'eau chaque année ainsi que pour l'Anguille d'Europe, l'Étang de Berre est un biotope incontestablement remarquable à l'échelle mondiale.

Outre l'importance de sa richesse écologique, le Complexe écologique de l'Étang de Berre est un territoire aux enjeux multiples, il revêt un rôle social, culturel et principalement économique très fort au niveau régional comme national. Capital industriel du pays, la zone est souvent associée dans les esprits à d'incontournables images de pollution, or elle offre une variété de milieux et de paysages méconnus pourtant exceptionnels. Ces paysages de contraste sont emblématiques de l'Étang de Berre, et témoignent de la complexité caractéristique de ce territoire où se côtoient abruptement industrie et nature.

C'est pour ces raisons - dans la lignée du *Plan Bleu Méditerranée*¹ et du *Contrat d'étang*² - qu'il apparaît aujourd'hui capital de travailler activement au développement durable de ce territoire pour y réconcilier enfin environnement et technologie. Dans le cadre de cette réflexion, une étude de faisabilité menée par la LPO PACA révèle actuellement que la zone remplit au moins 8 des 9 critères Ramsar, rendant de fait l'Éco-complexe de l'Étang de Berre éligible au titre de cette Convention internationale.

¹Centre d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) établi par le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

²Contrat pour la réhabilitation de l'Étang-de-Berre porté par le GIPREB (Gestion intégrée, prospective et restauration de l'Étang-de-Berre).

L'implication de la LPO PACA sur l'Étang de Berre

Active depuis 1998 sur les rives de l'Étang de Berre, la LPO PACA coordonne notamment les recensements d'oiseaux d'eau hivernants lors des comptages Wetlands International. Elle participe aux inventaires et suivis faunistiques notamment sur les différentes zone Natura 2000 du périmètre et gère la saisie des observations naturalistes à travers la base de données participative www.faune-paca.org (plus de 460 000 observations de faune dans le secteur de l'Étang de Berre à ce jour). La LPO PACA travaille aussi à accompagner le développement du loisir nature regroupant les activités de découverte de la nature respectueuses de l'environnement.

En 2012 la LPO PACA a lancé le programme **“Berre Nature : Observatoire de la biodiversité sur l'Étang de Berre”** de synthèse documentaire des données naturalistes disponibles sur l'Étang de Berre et d'inventaires sur l'ensemble des vertébrés et invertébrés patrimoniaux dans le but de cartographier les espèces et les espaces à enjeux. Cette démarche s'intègre dans une volonté globale de favoriser la prise de conscience des richesses écologiques abritées et de tirer la sonnette d'alarme sur une biodiversité menacée afin d'envisager des solutions de mise en protection.

Dans sa volonté d'engagement pour la biodiversité de l'Étang de Berre, la LPO PACA souhaite œuvrer activement pour l'importante richesse écologique de ces zones humides en proposant le Complexe écologique de l'Étang de Berre à la désignation en site Ramsar.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Site internet :

<http://paca.lpo.fr/protection/espaces/berre-nature>

L'Association Ramsar France

Ramsar France a été créée en 2011 à l'initiative de la Tour du Valat, du Parc naturel régional de Camargue et de la LPO France pour fédérer les 42 sites français désignés par la Convention de Ramsar comme zones humides d'importance mondiale.

Ses motivations :

- o établir un rapprochement entre les sites Ramsar français, le Ministère de l'Écologie et le secrétariat de la Convention de Ramsar ;
- o créer un réseau de coopération entre les zones humides françaises en s'assurant de la bonne gestion et animation du site labellisé.

Ses missions :

- o aider à la promotion du label Ramsar en France ;
- o suivre la gestion et l'animation des sites Ramsar inscrits ;
- o encourager la création de nouveaux sites.



Personnes contact :

Président - Jérôme Bignon - jerome@bignon.info

Trésorier - Jean Jalbert - jalbert@tourduvalat.org

Coordination - Bastien Coïc - ramsarfrance@gmail.com - 01 43 20 15 39

I LA CONVENTION DE RAMSAR

La Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Elle se donne pour mission de viser à la préservation de ces zones remarquables "en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier"³, sans portée réglementaire. Elle est signée en 1971 dans la ville de Ramsar, en Iran. La France en devient partie contractante en 1986, et inscrit son premier site Ramsar, la Camargue.

Cette convention est la première à encadrer une prise d'engagement pour un écosystème en particulier. Concrètement, le Secrétariat Général de la Convention délivre un diplôme à l'Etat qui s'engage à maintenir les « caractéristiques écologiques » du site. La Convention de **Ramsar n'est donc pas un outil normatif mais bien un engagement à long terme** pour la France qui doit rendre compte de son dynamisme et de son innovation en matière de gestion et d'animation sur ses sites labellisés. Depuis 2011, l'Association Ramsar France veille activement à ce que ces derniers maintiennent cet engagement.

La Convention de Ramsar a créé un réseau international qui rassemble actuellement 169 pays, l'équivalent de 214 569 564 hectares de surface désignée, dont 3 554 000 ha pour le territoire français. L'appartenance à un réseau procure des avantages évidents liés à la connaissance partagée, les échanges d'expérience, etc.

La démarche administrative Ramsar, par Jérôme Bignon, Président de Ramsar France.

"La désignation Ramsar est faite à la requête de l'Etat français auprès de la Convention dont le Secrétariat Général est en Suisse. Elle emporte désignation d'un gestionnaire et l'élaboration d'un plan de gestion mais l'organisation de la gestion est souple et peut être déléguée pour tout ou partie, et sûrement partagée avec différents acteurs locaux.

Cette désignation n'implique, en aucun cas, la mise en place d'un niveau de réglementation supplémentaire. Cela peut, au contraire, constituer un atout, comme la désignation au titre du patrimoine mondial par l'UNESCO par exemple. C'est ainsi que l'Union Européenne a sélectionné certains projets.

Enfin, les zones désignées au titre de Ramsar ne sont pas sanctuarisées sauf si une réglementation particulière française ou européenne la concerne."

³Circulaire du 24 décembre 2009 du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides et notamment processus d'inscription de zones humides au titre de cette convention.

II PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE RAMSAR

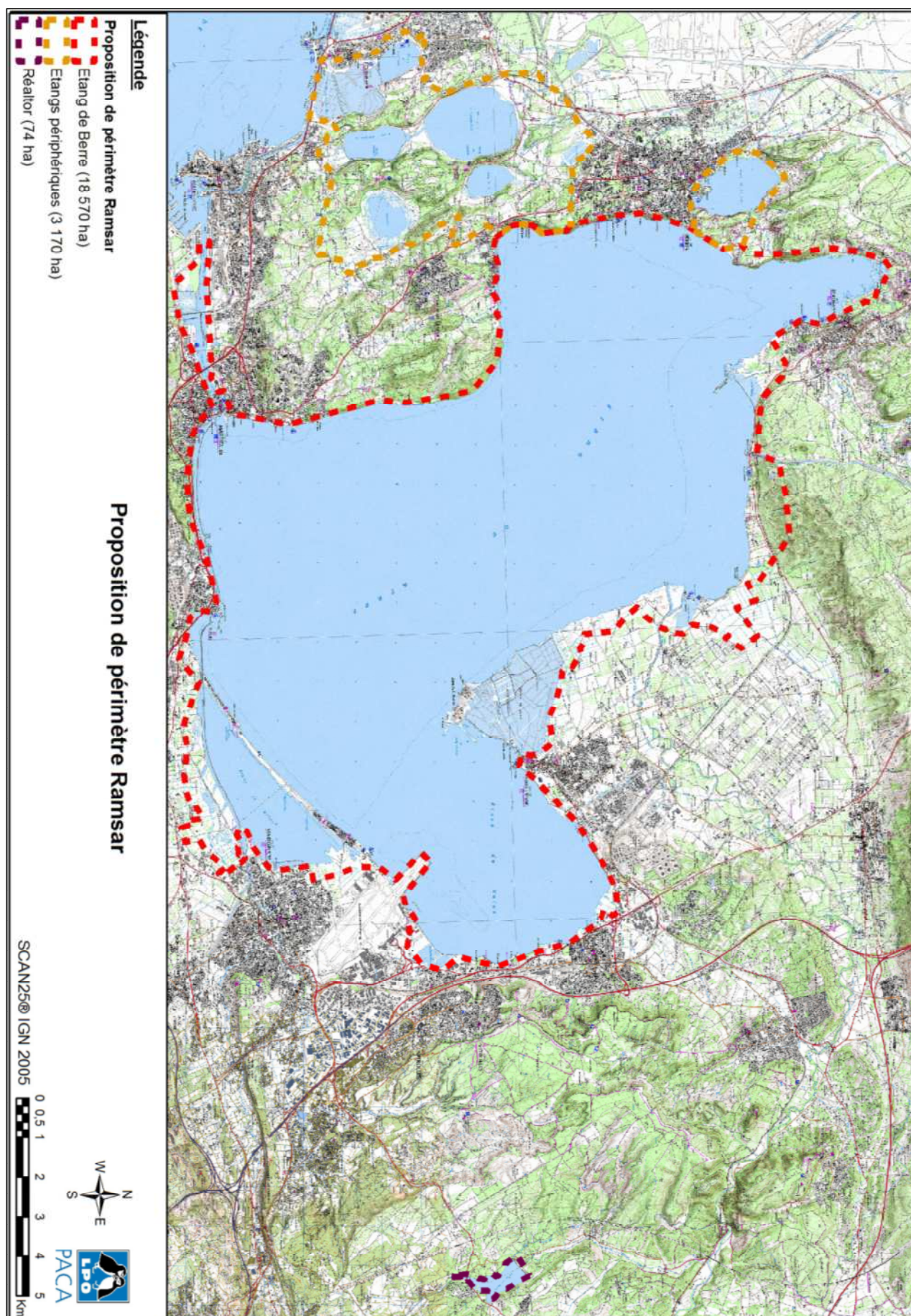
Il est nécessaire pour qu'une initiative de protection de la biodiversité soit efficace, de commencer par définir un périmètre selon une logique donnée. L'inscription d'un site au titre de la Convention Ramsar ne fait pas exception, et doit être motivée par la volonté de labelliser une zone réunissant des entités géographiques cohérentes.

Le choix de la fonctionnalité écologique

Pensé comme "Éco-complexe", les limites du site de l'Étang de Berre ont été définies par la fonctionnalité écologique de ses habitats, en particulier de ceux abritant l'avifaune. Ce périmètre reste encore à l'étude : une première hypothèse inclut les étangs principaux de Berre, de Vaine et du Bolmon, les étangs périphériques compris entre les villes d'Istres et de Fos-sur-mer⁴, et le bassin de rétention du Réaltor à l'est comme entité supplémentaire non connexe. Ce bassin bien qu'artificiel est une aire de repos pour nombre d'espèces d'oiseaux d'eau en particulier ceux de la famille des anatidés (canards, oies, ...). Sont comprises dans ce périmètre préliminaire les embouchures des quatre rivières se jetant dans l'Étang de Berre, à savoir, d'ouest en est : la Touloubre, la Durançole, l'Arc, et la Cadière, ainsi que le Canal de Caronte sans son embouchure maritime.

Ces limites définissant le Complexe écologique de l'Étang de Berre ne sont pas confondues avec celles d'une seule aire protégée mais recoupent les limites de plusieurs dispositifs contractuels déjà en place sur la zone. Le périmètre est cependant entièrement reconnu comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II. Cette dernière information confirme l'intérêt patrimonial du site pour les espèces vivantes et les habitats qu'il abrite. Pour viser au maximum de cohérence dans cette proposition de périmètre, nous avons essayé dans la mesure du possible de relier les limites du site Ramsar sur celles des différents dispositifs de protection déjà en place sur le territoire.

⁴Du Nord au Sud: Etang de Rassuen, Etang de l'Olivier, Etang de Cifis, Etang de Lavalduc, Etang de l'Estomac, (Salins de Fos-sur-Mer), Etang d'Engrenier, Etang du Pourra.



III ELIGIBILITÉ DU COMPLEXE ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTANG DE BERRE

Le Complexe écologique de l'Étang de Berre satisfait à au moins 8 des 9 critères de la Convention de Ramsar.

Critère 1 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée. »

L'Étang de Berre est un type de plan d'eau très rare de par sa taille et unique de par sa nature. Entre lagune et mer intérieure, cerné par des collines calcaires, cet éco-complexe concentre une grande variété de zones humides salées, douces et saumâtres, sur une surface restreinte. Cette variété engendre un grand nombre d'habitats patrimoniaux interagissant entre eux : lagune littorale, vasières et bancs de sable, estuaires, marais intérieurs et salants, prés et steppes salés, etc. Fortement imprégné par la marque de l'Homme, notamment l'industrie, l'Étang de Berre a paradoxalement gardé une nature très sauvage et très riche ; il est ainsi remarquable en-soi par cette dualité.

Critère 2 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées. »

L'Étang de Berre et son complexe écologique abritent un certain nombre d'espèces menacées au niveau mondial (ou équivalent).

Espèce	Type	Niveau de menace* (Liste rouge mondiale)
Anguille d'Europe	Poisson migrateur	En danger critique d'extinction
Macreuse brune	Oiseau d'eau	En danger d'extinction
Limonium dur	Plante littorale endémique	En danger d'extinction
Murin de Cappacini	Chauve-souris	Vulnérable
Campagnol amphibie	Micromammifère	Vulnérable
Toxostome	Poisson de rivière	Vulnérable
Dolomède des marécages**	Araignée	Vulnérable

* pour les espèces endémiques, c'est le niveau national qui est retenu.

** Il est à noter que la présence de la *Dolomedes plantarius* n'a pas été relevée depuis 40 ans sur le site, il semblerait cependant que cela soit le résultat d'un manque de prospection plus que de sa disparition effective⁵.

⁵Etienne IORIO et Olivier VILLEPOUX, "Découverte de l'araignée *Dolomedes plantarius* (Clerck, 1757) (Araneae, Pisauridae) dans trois nouvelles stations en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et réflexion sur la nécessité d'une protection régionale du genre

Critère 3 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière. »

Nombreuses espèces patrimoniales de limonium, plantes dont certaines sont endémiques et la plupart bénéficie de protections, ainsi que des roselières bien conservées et quelques herbiers reliques de zostères.

Lieu d'hivernage très important pour le Grèbe à cou noir, avec la plus grosse population de sa région biogéographique.

De manière générale, de très nombreuses espèces d'oiseaux d'eau nicheuses.

Importante population d'Anguilles d'Europe.

Le secteur de Saint-Chamas est une zone biologiquement déterminante, particulièrement pour le maintien de peuplements de chauve-souris qui gisent dans les cavités naturelles et artificielles de la zone.

Critère 4 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles. »

Site-étape migratoire pour l'avifaune et lieu d'hivernage le plus important d'Europe pour le Grèbe à cou noir.

Nombreuses zones d'alimentation favorables au Flamant rose, en particulier lors des hivers rigoureux, lorsque la Camargue est gelée.

Couvert par le plan national de gestion de l'anguille, il constitue également un foyer propice à l'évolution de l'Anguille d'Europe, critiquement menacée d'extinction.

Constitué d'une mosaïque d'habitats qui permet l'implantation d'espèces dépendantes de plusieurs milieux. C'est le cas de certaines chauves-souris qui s'établissent et se développent sur le site grâce à la proximité des cavités et des zones humides.

Plusieurs noyaux de Cistude d'Europe, espèce quasi-menacée au niveau mondial, dans les marécages du complexe écologique.

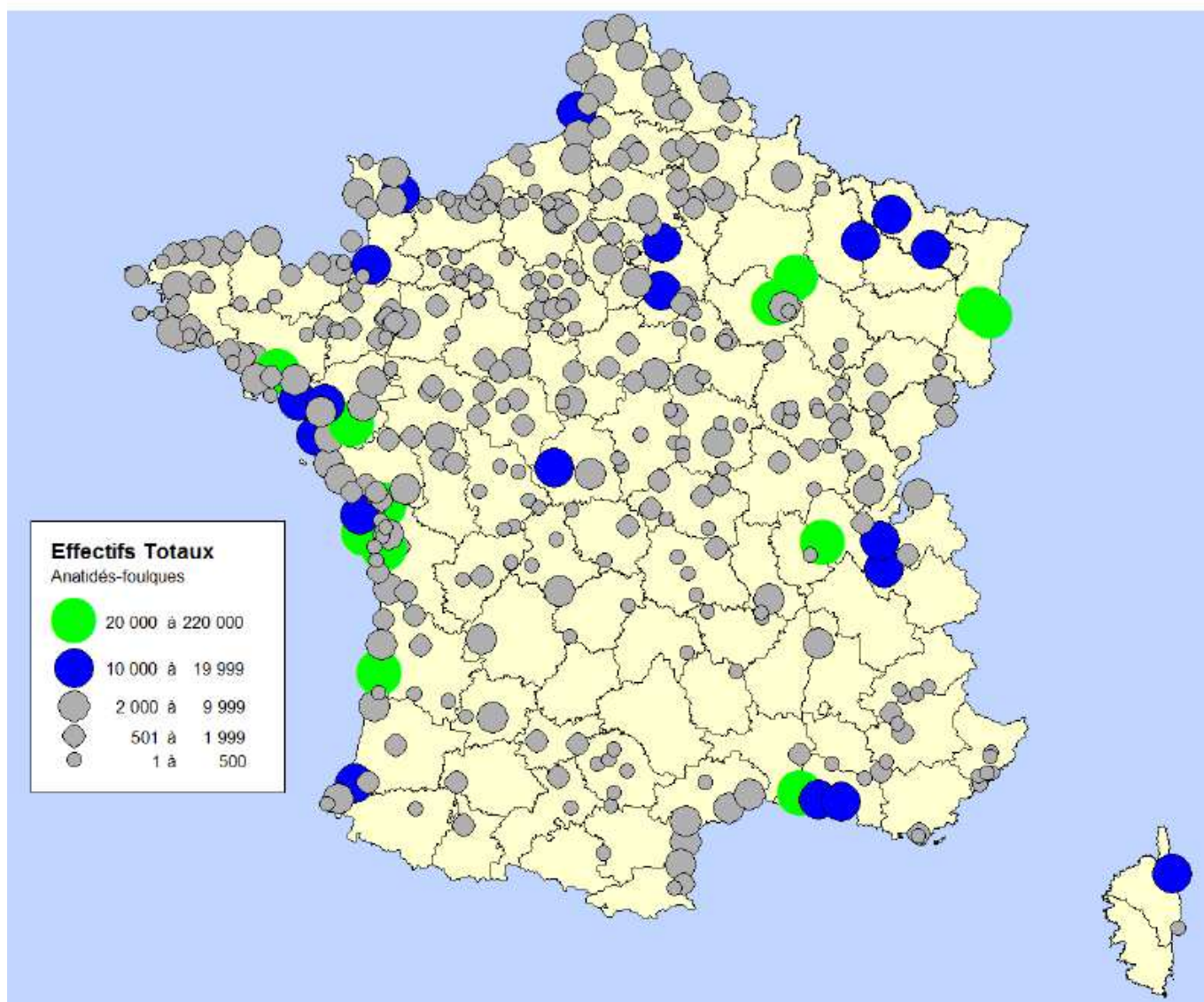
Critère 5 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus. »

Le Complexe écologique de l'Étang de Berre abrite plus de 20 000 oiseaux d'eau de façon régulière depuis l'année 1995 (41 869 oiseaux d'eau selon le comptage Wetlands 1995). Il convient de spécifier qu'en considérant la rotation des individus sur le site, en particulier lors des périodes de migration, le Complexe écologique de l'Étang de Berre accueille globalement plus d'individus que ce que le comptage ne le réfère.

Dolomedes", *Bull. Soc. Linn. Bordeaux*, Tome 147, nouv. série n° 40 (1), 2012 : 43-54 ; entretiens avec Etienne IORIO.

La figure ci-dessous illustre le bilan national des comptages Wetlands « Anatidés et Foulques » à la mi-janvier 2012. Un total de 10 290 individus a été compté sur le Complexe de l'Étang de Berre pour ces deux seules familles.

Effectifs totaux, toutes espèces d'anatidés et foulques sur les sites fonctionnels à la mi-janvier 2012



Critère 6 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau. »

Le seuil des 1% est dépassé par une espèce, le Grèbe à cou noir, pour lequel l'Étang de Berre accueille tous les hivers de 3 à 5 % de la population de sa zone biogéographique (6067 individus décomptés en 2012 selon le comptage Wetlands, plus de 3% de la population européenne).

Critère 7 : Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.

L'Étang de Berre en tant que lagune méditerranéenne, constitue un habitat privilégié pour l'Anguille européenne, en danger critique d'extinction. A ce titre il a fait l'objet d'un plan de gestion spécifique à l'espèce du Comité de gestion des poissons migrateurs de 2007 et 2008 complétant l'existant plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée en place de 2004 à 2008. De fait, l'Étang de Berre appartient aux derniers milieux favorables à cette espèce mondialement menacée. De plus, en tant que lagune côtière, l'Étang de Berre est un écotone composé de milieux hétérogènes interdépendants. La biodisparité de la faune ichtyologique y est appréciable, s'étendant du Blennie à l'Hippocampe en passant par l'Anguille, espèce amphihaline.

Critère 8 « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs. »

L'Étang de Berre est une importante voie de migration et zone d'alevinage pour l'Anguille d'Europe. C'est une nourricerie pour plusieurs espèces marines au stade juvénile, comme les dorades ou les loups.

IV CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET SES USAGERS

On observe au XXe siècle une baisse inquiétante de 50% des zones humides dans le monde. En 2000, la Méditerranée héberge entre 15 et 22 millions d'hectares de ces zones à fort enjeu écologique, mais ce chiffre continue de décliner sensiblement⁶. La France est mauvaise élève dans ce domaine, alors même que ses zones en métropole accueillent environ 25% de la biodiversité du pays.

L'Étang de Berre – pourtant inséré entre la Camargue et les Calanques, espaces à la valeur environnementale unanimement reconnue – jouit d'une réputation considérablement sous-évaluée. Cet important décalage de considération est injustifié tant la zone n'a plus à prouver sa richesse et la diversité exceptionnelle de son milieu. Elle témoigne d'une identité et de valeurs partagées tout comme ces dernières.

Il y a de fait une prise de conscience à susciter d'une part sur les nombreuses fonctions des zones humides liées à l'Étang de Berre à l'échelon local, régional et mondial et d'autre part un important travail à mener sur la transformation de l'image de ce territoire.

Le Complexe écologique de l'Étang de Berre fournit des habitats indispensables pour les espèces sauvages dépendantes des zones humides (par exemple pour l'Anguille d'Europe ou certaines chauves-souris comme le Murin de Capaccini), il contribue aux processus atmosphériques et géochimiques et orchestre la vie de ses habitants. Il convient de ne pas perdre de vue que tous ces avantages ne sont pas toujours mesurables mais restent pourtant effectifs et vitaux.⁷

La désignation du Complexe écologique de l'Étang de Berre au titre de la Convention de Ramsar soulève alors des enjeux importants :

Fédérer les cinq intercommunalités et les communes associées autour d'un engagement commun à long terme

Dans le domaine de la protection et de la restauration des zones humides, c'est l'engagement d'une collaboration à long terme qui permet la réussite des politiques d'action entreprises. La mise en place d'une collaboration à long terme permet bien de renforcer le pouvoir des communes et non l'inverse. En effet, fédérer les collectivités locales et les organismes se partageant la gestion du territoire signifie tendre

⁶Conférence du 4 avril 2013 à la Maison de la vie associative d'Arles tenue par Christian Perennou, Chef de projet Conservation des zones humides méditerranéennes à la Tour du Valat.

⁷GEST (Group d'Évaluation Scientifique et Technique de la Convention de Ramsar), Note d'Information, Numéro 4, novembre 2012. Download PDF at www.ramsar.org/bn/bn1.pdf

vers plus de cohérence et de pertinence de ces politiques. C'est donc être plus réactif grâce à une concertation organisée et non plus improvisée, et de fait, être plus performant. C'est pour assurer la réussite en matière de gestion et d'animation des sites désignés que la Convention de Ramsar prône l'approche participative⁸.

Remettre les compétences des acteurs locaux au coeur de la vie de l'Étang

La Convention de Ramsar, forte de ses quarante ans d'existence, nous enseigne que le succès à long terme rime souvent avec éducation et implication des acteurs locaux. L'Histoire propre au Complexe de l'Étang de Berre, façonné au fil des siècles par les usages de l'Homme nous incite à considérer davantage les multiples acteurs vivants de ce milieu comme des éléments de premier plan sur le territoire. En accointance avec les objectifs du *Contrat d'Étang*, il s'agirait alors de mener une double politique visant à *"retrouver un fonctionnement équilibré des écosystèmes et de rétablir et développer en parallèle [dans le respect de l'environnement] les usages comme la pêche, la baignade et le nautisme"*.⁹ Ramsar promeut en effet la gestion rationnelle des zones humides en accord avec les usages et les usagers du milieu. Non réglementaire, la désignation en site Ramsar vise au bon développement des pratiques traditionnelles du milieu. En ce sens, la Convention de Ramsar peut être un outil de soutien aux pratiques durables de pêche et de chasse très présentes sur l'Éco-complexe. Ramsar pour l'Étang de Berre est ainsi l'opportunité de donner la parole aux acteurs locaux et permettre leur participation effective à la gestion des zones humides.

Une reconnaissance internationale pour offrir une nouvelle image au territoire

L'implication volontaire et collaborative des collectivités territoriales et des habitants autour d'un projet de portée internationale serait de surcroît l'opportunité de mener une communication de l'intérieur vers l'extérieur. En effet, développer le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire c'est aussi former les meilleurs ambassadeurs pour diffuser la nouvelle image du Grand Etang hors de ses "frontières". Cette nouvelle représentation du Complexe de l'Étang de Berre pourrait être celle d'un paysage et d'un écosystème réconciliés avec l'industrie grâce au label international Ramsar, mais également à ce qui en sera fait. L'occasion serait alors de premier choix pour décider d'appuyer le développement du tourisme durable en zones humides et de le faire découvrir en France et ailleurs.

Accompagner la reconversion des industries de la zone et porter les contraintes à devenir des atouts

C'est en premier lieu en permettant aux habitants de composer avec la nature et l'industrie, en visant au

⁸Manuel Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides, 4e édition, vol. 7. Secrétariat de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse.

⁹Conf. *Contrat d'Étang-de-Berre* du GIPREB.

développement durable de leur terre, que l'on permettra à la population de l'Étang de se réconcilier avec son environnement.

Avec le lancement concret de la reconversion verte des industries, les zones de friches pourront re-devenir des pôles économiques en développant sur des zones déjà bétonnées des éco-quartiers performants, mêlant entreprises, zones résidentielles et commerces de proximité. Contrairement aux idées reçues, le développement durable peut également permettre une baisse des coûts réels en réutilisant des structures existantes, en privilégiant certaines solutions du génie écologique, et surtout en matière d'investissement pour l'avenir. Le Complexe écologique de l'Étang de Berre offre de véritables opportunités pour l'implantation de ces zones ateliers qui attirent universités et centres de recherche en bio-ingénierie. Cette reconversion industrielle verte serait alors une porte d'entrée pour ce nouveau corps de métier et de fait créatrice d'emploi dans des secteurs variés (urbanisme, paysagisme, énergie, commerce, etc). Les capacités de l'Étang de Berre sont telles que l'hypothèse très sérieuse de faire de la zone un site-atelier, modèle international dans le domaine, est soutenue par des chercheurs depuis plusieurs années¹⁰. Cette hypothèse pourrait être valorisée grâce à la désignation Ramsar.

Prévenir et aider l'adaptation au changement climatique

Sur l'Étang de Berre, certaines espèces d'oiseaux d'eau (comme le Fuligule morillon) témoignent déjà de leur difficulté à s'adapter aux changements climatiques, toujours plus vigoureux en Méditerranée. Des études sont en cours - sur la Camargue notamment - pour évaluer avec plus de précision la valeur économique réelle des capacités de résilience des zones humides de la région. A échelle mondiale et nationale, les qualités de ces zones dans l'adaptation face au changement climatique ne sont plus à prouver (épuration de l'eau, stockage de carbone, écrêtement des crues, etc)¹¹.

Si la restauration des zones humides est une des missions de la Convention de Ramsar, il n'en reste pas moins évident qu'une zone humide restaurée ne retrouve que rarement l'intégralité de ses fonctions premières¹². Il convient ainsi de mettre la priorité sur la conservation et l'utilisation rationnelle (durable) des zones naturelles remarquables. Les mesures évoquées plus haut, telles que le réinvestissement économique sur les zones de friches déjà bétonnées contribuent de façon directe à la protection des zones naturelles ou naturalisées.

¹⁰Voir travaux de James Aronson et al., *Steps Towards Sustainability and Tools for Restoring Natural Capital : Étang-de-Berre Case Study*, 2012. Voir également James Aronson en coll. avec Florian Claeys (ENS), Philippe Picon & Guillaume Bernard (GIPREB), et Jean-Michel Bocagnano (GPMM) *Actes du colloque Lagun'R*, 2012.

¹¹Voir *Évaluation économique des services rendus par les zones humides*, n°23, juin 2010, Commissariat Général au Développement Durable, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer. Voir également les travaux de l'IPCC (ou du GIEC pour la France) et ceux de la Tour du Valat, Centre de recherches pour la conservation des zones humides.

¹²Moreno-Mateos D. et al. 2012. Structural and Functional Loss in Restored Wetland Ecosystems. *PLoS Biol* 10(1): e1001247.doi:10.1371/journal.pbio.1001247.

V EN PERSPECTIVES

Une gouvernance durable

La Convention Ramsar est un label international de développement durable. Si cette notion peut souvent laisser perplexe car exploitée abusivement par tous, nous nous référons ici à la définition du rapport Brundtland, à savoir "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ". Cette ambition est celle de parvenir à concilier de façon concrète ces trois piliers:

- ▶ Durabilité économique
- ▶ Durabilité écologique
- ▶ Durabilité sociale

Aussi, adopter une politique de développement durable, implique en-soi un engagement politique de long terme et ambitieux. Bien qu'extrêmement en vogue dans le monde entier, le concept de développement durable reste donc un choix politique courageux s'il se veut véritable. C'est pourquoi la LPO PACA propose par la mise en place d'objectifs concrets que cet engagement de l'Etat soit soutenu activement par les organismes gestionnaires et associations autour de l'Etang.

Des objectifs concrets

Ces visées dont quelques exemples ont été cités en amont lors de l'exposé des enjeux pour le territoire tendent à la création d'un véritable **pôle de compétences et de compétitivité écologiques** sur le pourtour de l'Étang de Berre. Cette ambition passera nécessairement par l'effectif accompagnement vers la reconversion industrielle de l'Etang. Il s'agira alors de :

- o Privilégier et encourager le **développement éco-responsable** : écoquartiers en zones de friche, promotion de la Recherche et du Développement en Génie écologique, aide à la création d'entreprise respectueuses de l'environnement, etc.
- o Rendre la **biodiversité attractive** : tourisme vert, restauration des milieux et promotion de l'utilisation durable de l'Etang (rives ou plages naturalisées, promotion des loisirs nautiques à basse empreinte écologique, ...), etc ;
- o Faire de la **sensibilisation la base de la communication** de la nouvelle image de l'Étang de Berre.

Faire de l'Étang de Berre un modèle mondial de reconversion verte peut sembler être une proposition audacieuse cependant ce n'est pas une idée nouvelle. C'est une théorie finement étudiée ces dernières

années, notamment par James Aronson¹³, chercheur au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) unité de recherche du CNRS, l'un des plus grands centres de recherche en Écologie en France.¹⁴

Cette dernière théorie est depuis plusieurs dizaines d'années, *écologiquement urgente*, dans le contexte actuel de sensibilisation croissante du grand public aux problématiques environnementales elle semble devenir toujours plus *politiquement prégnante*.

Le dossier Ramsar, où en est-on ?

La LPO PACA a finalisé la rédaction de la *Fiche Descriptive Ramsar* (FDR) en collaboration avec de nombreux spécialistes du milieu : gestionnaires des sites (Natura 2000, Conservatoire du Littoral, Syndicats d'aménagement de rivière...) et experts naturalistes locaux. Depuis le lancement de l'étude de faisabilité, elle agit en concertation avec le **Pôle-relais lagunes** et l'**Association Ramsar France** et reçoit les conseils du **Ministère de l'Écologie** ainsi que du **Museum National d'Histoire Naturelle**.

En parallèle au travail de synthétisation des données naturalistes nécessaire pour la constitution du dossier officiel, un premier courrier d'information sur la démarche entreprise a été adressé aux maires des **14 communes**¹⁵ et des **5 intercommunalités** concernées ainsi qu'une demande d'entretien au **Sous-Préfet d'Istres** pour l'intégration du dossier Ramsar à l'ordre du jour des "Ateliers du territoire".

Le Sous-Préfet d'Istres s'est montré intéressé par ce projet. En effet, cette labellisation internationale par les enjeux qu'elle comporte et l'ambition qu'elle représente pour le territoire, semble rejoindre intimement la dynamique impulsée par les "Ateliers du territoire". Promouvoir le développement durable de l'Étang de Berre à travers la Convention de Ramsar, serait une valorisation importante de cette démarche collaborative de réflexion pour le territoire. De surcroît, la fusion de ces deux initiatives à grande échelle pourrait être la possibilité d'introduire Ramsar au sein d'un programme d'action plus large (comme par exemple celui de l'eau), ce qui serait une excellente opportunité de développer un organe de concertation dédié à cette unité d'action et non pas seulement à la gestion du site Ramsar. Cette visée vers une concertation organisée à grande échelle est ambitieuse, mais il semble que la démarche des "Ateliers du territoire" confirme aujourd'hui que le défi peut être relevé par les différents acteurs institutionnels de l'Étang.

¹³Voir note n°10.

¹⁴Le CEFE est une unité mixte de recherche qui a pour tutelles institutionnelles le CNRS et l'Université Montpellier 2.

¹⁵Miramas, Saint-Chamas, Berre l'Étang, Rognac, Vitrolles, Marignane, Châteauneuf-les-Martigues, Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts, Port-de-Bouc, Fos-sur-mer, Istres, Cabriès et Aix-en-Provence (pour ce qui est du Réaltor inclu dans la proposition de périmètre).

Parce que l'intention de cette désignation Ramsar pour l'Étang de Berre est avant tout celle de donner vie à un projet fédérateur, la LPO PACA a tenté de réunir élus et gestionnaires autour de cette réflexion et considéré ensemble l'hypothèse d'une co-gestion du site entre des organismes de gestion déjà impliqués sur le territoire. A ce titre, les **Premières Rencontres Naturalistes de Provence-Alpe-Côte d'Azur** organisées en 2014 par la LPO PACA sur "La nature de l'Étang de Berre" ont été l'occasion pour les acteurs œuvrant dans le domaine de la biodiversité d'échanger, de partager leurs expériences en matière d'amélioration des connaissances et de gestion conservatoire, de confronter leurs points de vue sur les actions de protection de la biodiversité à mettre en œuvre, mais également d'échanger sur les sciences participatives.

Rencontres
NATURALISTES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

31 janvier > 02 février 2014
à Vitrolles

1^{ère} édition

La nature de l'Étang de Berre
Conférences • Ateliers • Sorties

paca.lpo.fr/rencontres-naturalistes-paca
Inscription en ligne indispensable

Renseignements : 04 42 55 68 83 • bouches-du-rhone@lpo.fr

Logos: République Française, Région PACA, Conseil Général Bouches-du-Rhône, Vitrolles, EDF, Ramsar, LPO, AGIR pour la Biodiversité

Affiche des Premières Rencontres Naturalistes de PACA

La labellisation Ramsar implique la mise en place d'un plan de gestion et la désignation d'un organisme (ou d'un comité) de gestion, d'animation et de contact pour le site (la gestion institutionnelle et l'animation pouvant être suivies ou non par la/les même(s) entité(s)). La gestion institutionnelle du site pourrait être assurée par divers organismes légitimés par leur activité de gestionnaire sur la zone ; il pourrait alors s'agir du syndicat mixte **GIPREB** ou encore du **Conservatoire du littoral**. Dans une plus large mesure, la gestion pourrait être attribuée au **Conseil Régional** dans le cadre des Programmes Opérationnels Interrégionaux (POI), au **Conseil Général des Bouches-du-Rhône**, ou encore à l'**ARPE** (Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement). La future **Métropole d'Aix-Marseille-Provence**, à travers ses nouvelles compétences liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement, serait aussi légitime à porter la coordination du projet.

Dans ce contexte notre volonté première est de mobiliser l'Etat afin d'avancer concrètement sur la démarche de labellisation Ramsar. A ce jour, malgré l'émulation créée autour du projet et dans un contexte administratif incertain lié aux récentes réformes territoriales, aucune structure de suivie n'a été identifiée. Au vue de l'urgence à considérer les zones humides d'importance internationale face aux bouleversements globaux, la LPO PACA engage aujourd'hui l'Etat à prendre sa responsabilité à travers la sollicitation de Ramsar France.

VI ANNEXES

Lien vers la Fiche Descriptive Ramsar : <https://lc.cx/4GZT>

Lien vers le Programme Berre Nature de la LPO PACA : <https://paca.lpo.fr/protection/espaces/berre-nature>

Lien vers les Premières Rencontres naturalistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur "la nature de l'Etang de Berre" : <http://paca.lpo.fr/rencontres-naturalistes-paca/archives/premieres-rencontres>

La LPO PACA

La LPO PACA est une association locale de la LPO France, association de protection de la nature reconnue d'utilité publique. Créée en 1912, la LPO est le représentant de "BirdLife International", une alliance mondiale pour la nature. Elle a pour vocation d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Elle intervient depuis 1998 ans sur le territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur tant sur l'expertise scientifique et technique dans les domaines naturalistes liés à la biodiversité que sur l'éducation et la formation.

Dix engagements pour mener à bien ses missions

1. Organiser la vie de l'association
2. Acquérir de la connaissance sur la faune
3. Protéger les espèces
4. Constituer un réseau d'espaces protégés
5. Réaliser des expertises en appui aux politiques publiques
6. Réduire les intrants polluants dans les milieux naturels
7. Créer les conditions d'une bonne gouvernance démocratique et écologique
8. Éduquer à la biodiversité
9. Sensibiliser tous les publics
10. Impliquer les collectivités territoriales dans la protection de la biodiversité



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LPO PACA

Villa Saint Jules
6, avenue Jean Jaurès
83400 HYERES

Tél. 04 94 12 79 52

paca@lpo.fr

<http://paca.lpo.fr>

SIRET : 350 323 101 00062

Code APE 9499Z

Les métiers de la LPO PACA

La LPO PACA a développé une expertise en termes de conservation et de gestion de la nature couplée à une expérience reconnue en termes de formations professionnelles et d'éducation à l'environnement. Elle produit également ses propres supports de communication.

Conservation et gestion de la nature



La LPO PACA coordonne une base de données naturalistes faune-paca.org, effectue des études et expertises naturalistes, mène des programmes de conservation d'espèces et de milieux, gère des sites naturels, conseille et accompagne les aménageurs et gestionnaires par des projets d'ingénierie écologique, lutte contre les dégradations. Elle gère également un Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage.

Formations professionnelles



Enregistrée en tant qu'organisme de formation, la LPO PACA propose toute une gamme de formations professionnelles autour de la thématique biodiversité. Ces formations sont adaptables au public visé et s'adressent aussi bien à des particuliers, des professionnels, des entreprises, des collectivités ou des indépendants.

Education à l'environnement



Agréée en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, la LPO PACA anime des projets pédagogiques autour de la biodiversité. Agréée également pour l'éducation populaire, elle développe une vie associative avec un réseau de bénévoles et sensibilise tous les publics sur les enjeux environnementaux.

Elle propose une offre d'activités nature (sorties, ateliers, conférences, expositions, événements ...) disponible sur <http://paca.lpo.fr> et anime des clubs nature pour les plus jeunes !



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LPO PACA

Villa Saint Jules
6, avenue Jean Jaurès
83400 HYERES

Tél. 04 94 12 79 52

paca@lpo.fr

<http://paca.lpo.fr>

SIRET : 350 323 101 00062

Code APE 9499Z